

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 8 novembre 2016

Le 8 novembre 2016, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Françoise TROUBOUL, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Natacha SANNIER, Christian LE FLOCH, Nathalie BOULBEN.

Absents ayant donné pouvoir : André PERON à Marie-José CARLAC

Secrétaire : Jean-Paul HARRE

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 3 novembre 2016

Les procès-verbaux des séances des 6 et 28 septembre 2016 sont adoptés.

1) EAU DU MORBIHAN – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICES 2015

Madame Le Maire présente succinctement les rapports sur le prix et la qualité de services 2015.

Christian LE FLOCH précise que l'augmentation des tarifs vient des investissements. Il indique qu'il a proposé de faire l'inverse, c'est-à-dire d'ajuster les investissements à tarifs constants.

Par ailleurs, il a également soulevé son inquiétude quant à la sécurité du réseau pour l'ouest du département qui n'a pas d'interconnexions avec les départements limitrophes contrairement à l'est du département, mais il n'a pas obtenu de réponse satisfaisante sur ce sujet de la part d'Eau du Morbihan. Il ajoute qu'aujourd'hui il n'y a pas de problème mais si nous avons des années de plus en plus sèches il risque d'y en avoir.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal adopte les rapports à l'unanimité.

2) ROI MORVAN COMMUNAUTE – RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Arrivée d'Isabelle HELOU et d'Alain PERRON.

Le Maire présente le Rapport d'Activités 2015 de Roi Morvan Communauté. Quelques observations sont faites notamment sur le taux de remplissage des crèches, alors qu'un projet de micro-crèche est évoqué sur la Commune de Guiscriff.

3) ROI MORVAN COMMUNAUTE – MODIFICATION DES STATUTS

Lors du Conseil Communautaire du 20 septembre 2016, les conseillers communautaires ont adoptés la modification des statuts de la Communauté de Communes en application des dispositions de la loi NOTRe.

Cette modification nécessite toutefois une délibération concordante avec les conseils municipaux.

Cette modification des statuts porte sur une nouvelle répartition des compétences obligatoires et optionnelles et renforce le rôle des EPCI.

Plusieurs élus s'inquiètent de l'avenir des communes.

Après lecture des statuts modifiés, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions (Christian LE FLOCH et Nathalie BOULBEN), adopte la modification des statuts en application des dispositions de la loi NOTRe.

4) MORBIHAN ENERGIES - CONVENTION

Arrivée de Géa MEESTERBERENDS

Le Maire présente une convention qui a été établie en septembre pour la modification de l'éclairage devant la mairie suite à une panne sur une lampe. Il était évoqué qu'un dépannage ne serait pas possible et qu'il fallait donc changer le système d'éclairage. Une estimation prévisionnelle faite par Morbihan Energies indique un coût de changement de 3200€ HT avec un reste à charge de 2880 € TTC pour la Commune. Un dépannage a pu être fait, il est donc décidé de reporter la décision tant que l'éclairage fonctionne.

5) LA POSTE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que La Poste sollicite une occupation du domaine public à titre gracieux pour la mise en place d'une bal de relevage dans le village du Vetveur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la Poste à occuper le domaine public à titre gracieux pour installer une bal de relevage au Vetveur et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6) BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante pour le budget principal :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article 611	+ 7 500,00 €	Article 6419	+ 18 000,00 €
Article 6218	+ 10 000,00 €	Article 7381	+ 10 000,00 €
Article 6262	+ 1 000,00 €		
Article 6413	+ 5 000,00 €		
Article 6454	+ 1 000,00 €		
Article 6475	+ 500,00 €		
Article 6488	+ 3 000,00 €		

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative proposée.

7) BUDGET BOULANGERIE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante pour le budget boulangerie :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article 61558	+ 4 500,00 €	Article 758	+ 4 500,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative proposée.

8) PERSONNEL – PRIME DE FIN D'ANNÉE

Madame le Maire rappelle à ses collègues que l'article 3 de la loi du 25 juillet 1984 autorise le versement d'une prime de fin d'année au personnel communal.

En 2015 son montant était de 500 €.

Il est proposé de maintenir cette somme pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir la prime de fin d'année au personnel communal à 500 €.

9) PRIX DES MAISONS FLEURIES 2016

Suite à la visite de la commune par le jury, Madame Annie LE GOFF responsable de la Commission Culture, Tourisme, Fleurissement, propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer la somme totale à attribuer aux lauréats du concours des maisons fleuries pour l'année 2016. Elle informe le Conseil Municipal d'une modification du concours. Désormais les habitants n'auront plus besoin de s'inscrire. Il a été décidé de ne pas se réinscrire au concours départemental pour le moment. La Commission a établie trois catégories de lauréats :

- Maisons fleuries
- Jardins paysagers
- Embellissement du patrimoine

La somme allouée sera répartie sous forme de bons d'achat à faire valoir à la Jardinerie « Simorin » du Faouët.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la somme totale de 470 €.

QUESTION DIVERSES :

- 65 ragondins ont été capturés sur l'année 2016 par 6 piègeurs.
- Le Maire aborde à nouveau la question de la Maison située au 5 rue de la mairie suite à la visite des lieux par les élus. Plusieurs élus soulignent le potentiel des lieux. Certains évoquent la possibilité de recréer un multi-services. Le Maire précise également que le départ en retraite du médecin fin d'année prochaine oblige également la Commune à travailler sur ce point et qu'il serait aussi possible d'en faire en partie une maison de santé avec plusieurs bureaux disponibles pour un cabinet médical, un cabinet infirmier et pourquoi pas un local pouvant servir à l'accueil pontuel de différents professionnels de santé (kiné, podologue). Même si le projet n'est pas complètement défini, il est souligné l'importance pour une Commune s'avoir une logique de réserve foncière et que ce bâtiment proposé à un prix relativement correct constitue une opportunité pour la Commune d'acquérir un bâtiment situé au cœur du bourg. De plus, si un

particulier s'intéresse à ce lieu, la Commune pourrait effectivement mettre en œuvre son droit de préemption mais cela entraîne une situation délicate vis-à-vis du particulier.

- Christian LE FLOCH évoque une demande de la FNACA pour qu'il se rende aux différentes commémorations. Le Maire donne son accord.
- Christian LE FLOCH et Nathalie BOULBEN évoque plusieurs problèmes de maisons qui tombent en ruine et dont il est nécessaire d'informer les propriétaires pour trouver une solution et limiter le danger pour la population.
- Ils demandent également où en sont les travaux concernant la Chapelle de la Trinité. Le Maire précise qu'il devait effectivement être réalisés pour les journées du patrimoine. Elle a relancé plusieurs fois l'artisan mais celui-ci précise qu'il a plusieurs chantiers en cours également. Elle se propose de le relancer à nouveau.
- Christian LE FLOCH informe qu'il se rendra à la réunion sur les risques numériques dans les collectivités territoriales qui aura lieu le 1^{er} décembre.
- Les élus rediscutent du SCOT et de l'importance d'intégrer le développement du numérique sur le territoire et notamment de la fibre optique pour attirer les entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.